



Organisation
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE
SOIXANTE-TROISIÈME SESSION

Çeşme Izmir (Turquie), 16-19 septembre 2013



Rapport de la réunion inaugurale pour le dialogue sur le financement de l'OMS



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Comité régional de l'Europe
Soixante-troisième session

EUR/RC63/19

Çeşme Izmir (Turquie), 16-19 septembre 2013

18 juillet 2013

131693

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport de la réunion inaugurale pour le dialogue sur le financement de l'OMS

Le présent document contient le rapport de la première réunion du dialogue sur le financement, tenue le 24 juin 2013 à Genève. Il est destiné à fournir des informations de référence à l'appui des débats engagés lors de la soixante-troisième session du Comité régional de l'Europe, et à favoriser une bonne compréhension du dialogue sur le financement ainsi que du financement de l'Organisation.

Rapport de la réunion inaugurale pour le dialogue sur le financement de l'OMS

24 juin 2013

1. En réponse à la décision WHA66(8) de l'Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur général a organisé le 24 juin une réunion inaugurale pour le dialogue sur le financement de l'OMS. Deux cent cinquante-six participants représentant 87 États Membres, six autres organismes des Nations Unies et 14 organismes partenaires non étatiques ont participé à la réunion en personne ou par transmission sur le Web.¹

2. La réunion était présidée par le Dr Dirk Cuypers, Président du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif. Elle a commencé par des déclarations générales des participants, et les séances suivantes ont été consacrées aux aspects programmatiques et budgétaires, au financement et aux prochaines étapes. Mme Maria Luisa Escorel de Moraes (Brésil), M. Saud Faisal Alsaati (Royaume d'Arabie saoudite) et le Dr Anders Nordstrom (Suède) ont conduit les séances. Le Dr Zsuzsanna Jakab, Directeur du Bureau régional de l'Europe et le Dr Mohamed Jama, Sous-Directeur général chargé du Groupe Administration ont présenté les différents thèmes au nom du Secrétariat.²

3. Le dialogue sur le financement a pour objet de faciliter le dialogue avec et entre les États Membres et les autres bailleurs de fonds. Il repose sur les grands principes suivants :

3.1 **Alignement** : Les États Membres et les autres bailleurs de fonds s'engagent à allouer les fonds d'une manière qui soit pleinement alignée sur le budget programme approuvé.

3.2 **Prévisibilité et flexibilité** : Les États Membres et les autres bailleurs de fonds s'engagent à améliorer la prévisibilité et la flexibilité de leur financement.

3.3 **Transparence** : Les États Membres et les autres bailleurs de fonds s'engagent à rendre publics les crédits qu'ils affectent (engagements fermes et chiffres prévisionnels), afin de permettre une compréhension commune des recettes disponibles par catégorie du budget, programme et bureau.

4. Les participants ont rappelé que l'OMS jouait un rôle unique dans la réalisation du programme mondial d'action sanitaire et que l'Organisation devait posséder les capacités, les savoir-faire, les compétences et les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre son plan de travail tel que présenté dans le budget programme 2014-2015.

5. La décision d'engager le dialogue sur le financement a reçu un soutien affirmé des participants à la réunion, plusieurs d'entre eux notant qu'il facilitera les décisions futures dans ce domaine. Il a été largement reconnu qu'il s'agira là d'un processus d'apprentissage, et les États Membres et les autres bailleurs de fonds ont invité à poursuivre le dialogue et l'échange de vues. Les participants ont été invités à donner leur avis sur la réunion, par l'intermédiaire d'une enquête en ligne. Leurs observations contribueront à éclairer les activités qui se dérouleront au cours des six prochains mois et à définir la structure de la réunion de suivi prévue en novembre.

¹ La liste des participants est jointe au présent document.

² L'ordre du jour de la réunion est joint au présent document.

6. Plusieurs engagements ont été pris sur les questions suivantes :

6.1 **Alignement** : L'engagement à respecter les priorités fixées par l'Assemblée mondiale de la Santé a été réaffirmé avec force, les participants qui prévoient de continuer à affecter leurs fonds à des zones géographiques, programmes ou catégories désignés s'engageant à ce que ce processus soit aligné sur les priorités convenues par les États Membres et présentées dans le budget programme. L'OMS ne doit pas mettre en œuvre de projets qui ne correspondent pas aux priorités du budget programme.

6.2 **Prévisibilité** : Il a été noté qu'il serait utile que les États Membres et les autres bailleurs de fonds augmentent la prévisibilité de leur financement, par exemple en rendant d'avance publics leurs engagements prévus et en optant pour des engagements pluriannuels, même si plusieurs participants ont souligné que certains obstacles internes pourraient les en empêcher. Plusieurs États Membres ont donné des indications générales sur le montant et la forme de leur financement pour 2014-2015, et se sont engagés à confirmer leurs contributions d'ici à novembre. D'autres se sont engagés à être en mesure de communiquer au moins des informations indicatives d'ici à cette date.

6.3 **Flexibilité** : Plusieurs États Membres et d'autres bailleurs de fonds ont exprimé leur engagement à accroître la flexibilité de leur financement, par exemple en affectant leurs fonds aux programmes plutôt qu'aux projets, voire aux catégories plutôt qu'aux programmes. Certains participants ont encouragé le Secrétariat à étudier les mesures envisageables pour inciter les contributeurs à accroître la flexibilité de leur financement.

6.4 **Élargissement de la base de contributeurs** : Dix contributeurs apportent plus de 60 % du financement de l'OMS, et les 20 premiers donateurs, plus de 80 %. La vulnérabilité inhérente à cette situation a été mise en exergue et l'importance d'élargir la base des donateurs, en premier lieu parmi les États Membres, a été soulignée. Un État Membre a annoncé avoir fourni un supplément volontaire aux contributions fixées.

6.5 **Transparence** : Les participants à la réunion ont adopté le prototype de site-portal que l'OMS élabore actuellement en vue de répondre aux États Membres qui demandent une transparence et une responsabilisation accrues concernant le financement de l'OMS. Le portail donnera accès aux résultats en temps réel ainsi qu'à des informations programmatiques, budgétaires, financières et de suivi. Il permettra également de suivre les fonds annoncés. Il a été largement reconnu que le site-portal sera un outil clé à l'appui des principes du dialogue sur le financement, et il a été noté qu'il devrait également contribuer à une plus grande cohérence des politiques au sein des États Membres.

6.6 **Poursuite de la discussion** : La discussion doit se poursuivre au niveau des comités régionaux afin de parvenir à une compréhension complète de ce travail de sorte que les États Membres puissent assumer également la responsabilité qui leur incombe pour le financement de l'Organisation. Il a été également suggéré qu'une discussion spécifique, complémentaire aux discussions bilatérales, se tienne avec les partenaires qui fournissent les contributions volontaires de base.

7. Pour conclure, le Directeur général a rendu hommage aux États Membres, saluant le dialogue constructif qu'ils ont noué et leur engagement en faveur des principes d'alignement, de transparence, de prévisibilité, de flexibilité et d'élargissement de la base de contributeurs. Se fondant sur les informations communiquées durant la réunion, elle a souligné que le Secrétariat va prendre plusieurs mesures qui contribueront à planifier la réunion de suivi du dialogue sur le financement, prévue en novembre.

7.1 Le site-portal sera amélioré sur la base du retour d'information, l'objectif étant qu'il commence à fonctionner en octobre. Il a été reconnu que les travaux s'y rapportant devraient se poursuivre un certain temps encore, y compris en ce qui concerne les niveaux d'accès et d'ouverture.

7.2 La planification opérationnelle, un processus ascendant reflétant les priorités nationales, est en cours. Elle permettra d'obtenir des données chiffrées sur les résultats escomptés, en complément des informations de plus haut niveau communiquées lors de la réunion.

7.3 L'OMS réalisera un suivi bilatéral avec les États Membres et les autres bailleurs de fonds, comme demandé, en vue d'éclairer les décisions de financement, et collaborera avec les États Membres et les autres bailleurs de fonds pour diffuser ces informations avant la réunion de novembre.

7.4 Le rapport de la présente réunion sera communiqué aux comités régionaux et une synthèse des débats tenus en leur sein sera diffusée avant la réunion de novembre.

7.5 L'OMS répondra aux demandes des États Membres, qui voudraient que l'approche de la mobilisation des ressources et de la planification des recettes soit davantage coordonnée, à tous les niveaux de l'Organisation, et qu'un plan de travail soit établi pour les activités à mener après novembre.

7.6 L'OMS s'attachera à élargir la base des contributeurs, à commencer par les États Membres, et continuera d'étudier les autres possibilités d'accroître les recettes, y compris au moyen des contributions fixées « volontaires », comme certains États Membres l'ont suggéré.

7.7 À la réunion de novembre du dialogue financier, le Directeur général donnera une indication de l'usage stratégique qui est fait des contributions fixées en vue de garantir que les principaux programmes sont bien mis en œuvre.

= = =